

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
PRÉFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demandes d'autorisation environnementale, d'autorisation de défrichement, de dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées et à leurs habitats sur le terrain du fort de Vaujours présentées par la société PLACOPLATRE afin de permettre l'exploitation, pour une durée de trente ans, d'une carrière de gypse à ciel ouvert située au niveau de la fosse d'Aiguisy et de l'ancien fort de Vaujours (communes de Vaujours et de Coubron) et de modification de l'arrêté interpréfectoral n° 05 DAI 2IC 173 du 22 septembre 2005 instituant des servitudes d'utilité publique (SUP) sur les communes de Vaujours, Coubron et Courtry

En exécution de l'arrêté interpréfectoral n° 2022-2863 du 13 octobre 2022, il sera procédé **du lundi 14 novembre 2022 (9 heures) au vendredi 23 décembre 2022 (17 heures)**, soit pendant 40 jours consécutifs, sur le territoire des communes de Clichy-sous-Bois, Coubron, Livry-Gargan, Montfermeil, Sevran, Tremblay-en-France, Vaujours, Villepinte (Seine-Saint-Denis), Chelles, Claye-Souilly, Courtry, Le Pin, Mitry-Mory, Villeparisis et Villevaudé (Seine-et-Marne), à une enquête publique unique régie par le code de l'environnement et le code forestier, relative aux demandes énoncées ci-dessus.

Les informations relatives au projet soumis à l'enquête peuvent être demandées auprès de la société PLACOPLATRE – M. Éric ROYER, chargé de développement des carrières, courriel : placo.bdg@saint-gobain.com, téléphone fixe : 01 34 50 40 87.

Cette enquête est conduite par la commission d'enquête ainsi désignée : M. Jean-François BIECHLER, retraité de l'armée, consultant en environnement, président de la commission d'enquête ; Mme Catherine MARETTE, architecte DPLG, retraitée ; Mme Marie-Françoise SÉVRAIN, retraitée, consultante en environnement ; M. Jordan BONATY, chef d'entreprise en activité de recrutement ; M. Jean-Luc ABIDAT, retraité, ancien expert en assurances.

Le siège de l'enquête est fixé à la **préfecture de la Seine-Saint-Denis – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement – 1, esplanade Jean Moulin – 93000 Bobigny (pref-enquetes-publiques-environnement@seine-saint-denis.gouv.fr)**.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, au format papier (en version complète ou allégée) ou au format numérisé, et le registre d'enquête seront déposés à la préfecture de la Seine-Saint-Denis (accessible sur rendez-vous au 01 41 60 60 60), et dans les mairies des quinze communes, aux lieux et heures indiqués dans l'arrêté interpréfectoral n° 2022-2863 du 13 octobre 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses éventuelles observations et propositions. Une version numérique du dossier est également consultable sur Internet aux adresses suivantes : <https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisances-publicite/Consultations-publiques/Dossiers-ICPE> et <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/COUBRON-VAUJOURS-Carriere-de-Gypse-Societe-PLACOPLATRE>

Chacun peut également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur par courrier postal ou électronique libellé à l'attention de M. le président de la commission d'enquête PLACOPLATRE / AIGUISY et adressé au service de la préfecture de la Seine-Saint-Denis mentionné ci-dessus. Elles seront annexées sans délai au registre du siège de l'enquête et seront consultables sur place pendant toute la durée de celle-ci. Les observations et propositions pourront également être déposées par courrier électronique à l'adresse suivante : carriere-gypse-vaujours-guisy@mail.registre-numerique.fr ou, par voie électronique également, directement sur un registre dématérialisé et sécurisé ouvert du 14 novembre 2022 à 9 heures au 23 décembre 2022 à 17 heures, accessible du site dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/carriere-gypse-vaujours-guisy>.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevront le public aux lieux, dates et horaires suivants :

| | | |
|--------------------|--|--|
| Chelles | Hôtel de Ville – Parc du souvenir Emile Fouchard | Vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h |
| Claye-Souilly | Hôtel de Ville – 1, allée André Benoist | Mercredi 30 novembre 2022 de 14 h à 17 h |
| Clichy-sous-Bois | Centre administratif et technique – 58, allée Auguste Geneviève | Judi 24 novembre 2022 de 14 h à 17 h |
| Coubron | Service Urbanisme - Petit Bâtiment – 133, rue Jean Jaurès | Lundi 21 novembre 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h Samedi 10 décembre 2022 de 9 h 30 à 12 h 30 Vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h |
| Courtry | Direction des Services Techniques – Bâtiment annexe à 30 m à droite de la mairie principale – 52, rue du Général Leclerc | Samedi 19 novembre 2022 de 9 h à 12 h Lundi 5 décembre 2022 de 14 h à 17 h Samedi 17 décembre 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 23 décembre 2022 de 14 h à 17 h |
| Le Pin | Hôtel de Ville – 6, rue de Courtry | Vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h |
| Livry-Gargan | Hôtel de Ville – Service Urbanisme – 3, place François Mitterrand | Mercredi 23 novembre 2022 de 9 h à 12 h |
| Mitry-Mory | Hôtel de Ville (salle n° 1) – 11/13, rue Paul Vaillant Couturier | Mercredi 30 novembre 2022 de 9 h à 12 h |
| Montfermeil | Annexe de la mairie – Service Développement Urbain – 55, rue du Lavoir | Vendredi 18 novembre 2022 de 9 h à 12 h |
| Sevran | Pôle urbain – Direction de l'urbanisme – 1, rue Henri Becquerel | Mercredi 23 novembre 2022 de 14 h à 17 h |
| Tremblay-en-France | Service urbanisme – 4° étage – 18, boulevard de l'Hôtel de Ville | Mardi 20 décembre 2022 de 9 h à 12 h |
| Vaujours | Maison du Temps Libre – 78, rue de Meaux | Samedi 19 novembre 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 25 novembre 2022 de 14 h à 17 h Lundi 12 décembre 2022 de 14 h à 17 h Mercredi 21 décembre 2022 de 14 h à 17 h |
| Villeparisis | Mairie – 32 rue Ruzé | Lundi 19 décembre 2022 de 14 h à 17 h |
| Villepinte | Centre administratif – Service Urbanisme – 16/32, avenue Paul Vaillant Couturier | Mercredi 30 novembre 2022 de 14 h à 17 h |
| Villevaudé | Hôtel de Ville – 27 rue Charles de Gaulle | Vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h |

En outre, deux réunions d'information et d'échange avec le public seront organisées **le mardi 6 décembre 2022**, de 19 h 00 à 22 h 30, à la grande salle de la Maison du temps libre (MTL), pouvant accueillir 250 personnes maximum, 78, rue de Meaux 93410 Vaujours **et le vendredi 16 décembre 2022**, de 19 h 00 à 22 h 30, à la salle Léon Lehrer, pouvant accueillir 70 personnes maximum, 37, rue Charles Van Wyngène 77181 Courtry.

La décision susceptible d'intervenir à la fin de cette procédure sera prise par arrêtés conjoints des préfets de la Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne. Il s'agira soit d'un arrêté d'autorisation environnementale et/ou d'un arrêté de modification des servitudes d'utilité publique, assortis du respect de prescriptions, pris au titre du code de l'environnement, soit d'un refus d'autorisation et d'un refus de modification des servitudes d'utilité publique.